

Formations pour assistants maternels AGEFOS PME-Ipéria Proposées par le Relais Assistants Maternels de Châteauroux

Qui peut prétendre à ces formations ?

Tout assistant maternel ayant un agrément en cours de validité.

Il doit être en activité avec au moins un contrat en cours.

Il doit avoir un parent facilitateur avec lequel l'assistant maternel sera en contrat pendant toute la durée de la formation.

Un assistant maternel débutant dans la profession peut également y prétendre. Son parent facilitateur transmettra dans les meilleurs délais le bulletin de salaire de Pajemploi à l'AGEFOS PME et sur le bulletin d'inscription à la formation sera noté « nouvelle embauche ».

Chaque assistant maternel peut effectuer 58h de formation par année civile dans ce cadre. Ces heures ne sont pas prises sur le CPF.

Quelles sont les documents à fournir ?

- Un bulletin d'inscription action catalogue Ipéria
- copie de l'agrément en cours de validité
- copie du bulletin de salaire Pajemploi du parent facilitateur **de moins de 3 mois avant date de formation**
- RIB de l'employeur facilitateur
- copie des pièces d'identité du parent facilitateur et de l'assistant maternel

Quelles sont les démarches ?

Trouver un parent facilitateur (parent reconnu auprès de Pajemploi) qui accepte de porter ce projet de formation.

La formation peut se faire soit sur un temps de travail de l'assmat (paiement des salaires de tous les parents sur le temps de formation puis remboursement par AGEFOS PME), soit sur un temps hors travail de l'assmat (allocation de formation forfaitisée 4.37€ net de l'heure de formation (2018))

Le parent facilitateur est celui qui est reconnu employeur auprès de Pajemploi. Sur le Bulletin d'inscription son nom doit être identique sur le dossier, le bulletin de salaire Pajemploi à fournir, le RIB et la copie de pièce d'identité.

Remplir avec votre parent facilitateur le bulletin d'inscription d'action catalogue à **l'encre bleue** puis le retourner complet avec toutes les pièces à joindre au Relais Assistants Maternels de Châteauroux. Seuls les dossiers correctement complétés et complets seront transmis à l'organisme de formation. Le nom de l'assmat doit être le même sur : l'attestation d'agrément, le bulletin d'inscription, le bulletin de paie Pajemploi et la copie de la pièce d'identité.

Le parent facilitateur à la fin de la formation versera à l'assistant maternel « l'allocation de formation » (4,37€ x nb d'heures de formation pour 2018) si fait hors temps de travail, et/ou la rémunération totale des heures d'accueil pour tous les employeurs au tarif horaire net indiqué dans la case B2 page 1 du bulletin d'inscription si formation sur temps de travail. Il n'aura pas à déclarer à Pajemploi ou l'URSSAF les heures de formation. Le parent facilitateur sera remboursé par l'AGEFOS PME.

Le coût de la formation est versé par l'AGEFOS PME directement à l'organisme de formation.

C'est l'IRCEM prévoyance qui procédera au paiement des cotisations dues pour ce temps de formation auprès de l'URSSAF.

Ipéria doit être informé de toute suspension (maladie, maternité...) ou rupture du contrat de travail ou suspension de l'action de formation.

A la fin de la formation est remis à l'assmat un passeport de formation qui lui permettra d'attester qu'il a réalisé celle-ci. Ce passeport est à conserver puis faire compléter au fur et à mesure des formations effectuées tout au long de l'exercice professionnel de l'assmat, document qui pourra être présenté aux éventuels futur parents-employeurs.

Cas particuliers :

En cas de rupture de contrat pendant la formation :

- si le préavis se finit avant la fin de la formation, l'assmat ne percevra pas d'allocation de formation, mais peut finir la formation
- si le préavis se finit après la fin de la formation, pas de souci.

Les frais annexes (indemnités kilométriques, repas...) seront déclarés jour par jour par l'assistant maternel lors de la formation sur la feuille d'émargement.

Un contrôle de l'AGEFOS PME est possible auprès du parent facilitateur qui doit conserver tous les justificatifs de rémunération liés à la formation.

Attention dans la partie E : le cadre EA ne doit pas être complété mais uniquement la partie EB

Pour les formations hors catalogue appeler AGEFOS PME au 0 825 077 078

Formations proposées pour 2019 par le RAM de Châteauroux Dossier d'inscription à retirer auprès de ce service

S'occuper d'un enfant en situation de handicap

Dates : 19, 26 janvier et 09 février 2019 (21 heures)

Horaires : 9h-12h30 13h30-17h

Lieu de la formation : Lycée Blaise Pascal 36000 Châteauroux

Nom de l'organisme de formation : Gréta Berry 27, Bd Blaise Pascal BP 407 36008 Châteauroux Cedex

Objectifs : adapter son comportement et ses méthodes au développement de l'enfant en situation de handicap. Comprendre les aspects affectifs et émotionnels liés au handicap

Gestion du stress et relaxation

Dates : 2 et 9 mars 2019 (14 heures)

Horaires : 9h-12h30 13h30-17h

Lieu de la formation : Lycée Blaise Pascal 36000 Châteauroux

Nom de l'organisme de formation : Gréta Berry 27, Bd Blaise Pascal BP 407 36008 Châteauroux Cedex

Objectifs : repérer la notion de stress dans son activité. Gérer au quotidien les influences négatives du stress.

Les activités adaptées aux enfants selon l'âge

Dates : 18 et 25 mai 2019 (14 heures)

Horaires : 9h-12h30 13h30-17h

Lieu de la formation : Lycée Blaise Pascal 36000 Châteauroux

Nom de l'organisme de formation : Gréta Berry 27, Bd Blaise Pascal BP 407 36008 Châteauroux Cedex

Objectif : Mettre en place des activités et des temps de jeux libres auprès d'enfants en tenant compte de leur développement, de leurs habitudes et des consignes parentales

MAC SST (recyclage sauveteur secouriste)

Dates : 12 octobre 2019 (7 heures)

Horaires : 9h-12h30 13h30-17h

Lieu de la formation : Lycée Blaise Pascal 36000 Châteauroux
Nom de l'organisme de formation : Gréta Berry 27, Bd Blaise Pascal BP 407 36008 Châteauroux
Cedex
Objectifs : Effectuer une révision globale de tous les gestes de secourisme et une actualisation des techniques de secourisme.

Préparation du certificat « sauveteur secouriste du travail » (sst) dans le cadre de la prise en charge d'enfants

Dates : 28 septembre et 05 octobre 2019 (14 heures)

Horaires : 9h-12h30 13h30-17h

Lieu de la formation : Lycée Blaise Pascal 36000 Châteauroux

Nom de l'organisme de formation : Gréta Berry 27, Bd Blaise Pascal BP 407 36008 Châteauroux
Cedex

Objectifs : intervenir auprès de toute personne victime d'un accident et/ou d'un malaise. Contribuer à la diminution des risques dans son quotidien professionnel.